

432

الوزارة العامة للحكومة  
Ministère Secrétariat Général du Gouvernement  
تأشيرة التشريع  
VISA LEGISLATION



Arrêté n° ...../P.M/ fixant le Seuil de compétence de la structure de passation des marchés publics de la Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte Contre l'Exclusion (TAAZOUR)

Le Premier Ministre ;

- ❖ Vu la Constitution du 20 juillet 1991, révisée en 2006, 2012 et 2017 ;
- ❖ Vu la loi n° 2010 - 044 du 22 juillet 2010, portant Code des Marchés Publics ;
- ❖ Vu le décret n° 2017-126 du 02 novembre 2017, abrogeant et remplaçant les dispositions des décrets d'application de la loi n° 2010 - 044 du 22 juillet 2010, portant Code des Marchés Publics ;
- ❖ Vu le décret n° 2020 - 122 du 06 octobre 2020, modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2017 - 126 du 02 novembre 2017, abrogeant et remplaçant les dispositions des décrets d'application de la loi n° 2010 - 044 du 22 juillet 2010, portant Code des Marchés Publics ;
- ❖ Vu le décret n° 157- 2007 du 06 septembre 2007, relatif au Conseil des Ministres et aux attributions du Premier Ministre et des Ministres ;
- ❖ Vu le décret n° 153-2020 du 06 août 2020, portant nomination du Premier Ministre ;
- ❖ Vu la lettre n°023 du 14 avril 2021 du Délégué Général à la Solidarité Nationale et à la Lutte Contre l'Exclusion.

**Arrête :**

**Article Premier :** Pour la Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte Contre l'Exclusion (TAAZOUR), le montant à partir duquel la dépense publique devient de la compétence de la commission de passation des marchés publics, est fixé à :

- Vingt Millions (20.000 000 TTC) MRU pour les fournitures, les services et les prestations intellectuelles ;
- Quarante Millions (40.000 000 TTC) MRU pour les travaux.

**Article 2 :** Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent Arrêté.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Fait à Nouakchott, le ..... 20 AVR 2021

**Mohamed OULD BILAL MESSOUD**

**Ampliations:**

- M.S.G.P.R
- P.M.S.G.G
- M.P.E.M
- I.G.E
- C.N.C.M.P
- A.R.M.P
- J.O
- A.N

